

COMPTE-RENDU

Réunion du conseil municipal en date du 15 DÉCEMBRE 2020

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme, M. RAVISSE Philippe.
- ✓ Excusés : Mme CANNARD Sophie, Mme DUPRÉ Amandine.
- ✓ Date des convocations : 08/12/2020
- ✓ Secrétaire : M. Mickaël GRANGE

HAIES BOCAGERES : M. le Maire informe les élus que l'aide financière de 4€ par ml pour un minimum de 30 ml de plantation de haies bocagères est une compétence exclusive de CA3B ; par conséquent la commune ne peut pas apporter sa contribution financière. La Coop de St Trivier de Courtes nous a transmis une fourchette de prix d'achat des essences/arbustes/arbres d'après le listing imposé par CA3B : < 8 et 9 € > pour les arbustes et jusqu'à 80 € pour les arbres.

- ✓ Après discussion, tout le conseil s'accorde à dire que cette initiative aurait rencontré un succès plus important auprès des administrés, si elle avait pu être accompagnée par une aide complémentaire communale de 2€/le ml, tout en incitant à l'achat de proximité.

ÉCLAIRAGE « salle polyvalente & mairie » : Le conseil départemental nous a adressé un courrier indiquant que notre dossier de demande de subvention est éligible à la «dotation territoriale transition écologique » et qu'il est possible de commencer les travaux.

FERME-MUSÉE DE LA FORÊT : M. le Maire donne le détail des travaux qui seront réalisés par la CA3B sur le site de la ferme de la Forêt, comprenant en priorité les travaux de restauration de la ferme elle-même et la grange, puis dans une seconde tranche, la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil et un travail sur la scénographie. L'enveloppe estimative s'élève à 2 000 000.00 €.

- ✓ Suite au bornage effectué sur place, les deux places de parking PMR ainsi que le parking vélo le long de la voirie empiètent sur le domaine public et l'accord de la commune est requis, sauf à laisser l'entretien de cette bande de domaine public située entre la route et le stationnement à la charge de la commune : le conseil municipal de Courtes donne son accord et valide le plan de bornage.
- ✓ Afin de maintenir la traditionnelle fête du vincuit, une association de bénévoles pourrait être créée prochainement pour l'organisation matérielle et pratique de cette manifestation, avec l'accord de la CA3B, ce qui donnerait plus de souplesse.
- ✓ Dans le cadre des travaux, un comité de pilotage a été créé, et il se compose au niveau local de :
 - M. Thierry PALLEGOIX, conseiller délégué CA3B au pôle Bresse,
 - M. Paul CHAGNARD, pour la commune de Courtes,
 - Mme Valérie GUYON, pour la CA3B,
 - un membre de la future association.

GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : CA3B propose aux communes concernées de participer à une étude GEMAPI sur le bassin versant de la Seille. Des groupes de travail seront créés pour réaliser une première phase « état des lieux » et une deuxième

phase « recensement des besoins, approfondissement, et proposition d'un scénario ». Un élu par commune devra participer à cette étude : M. Grange sera délégué, mais c'est M. Pallegoix qui assistera à la première réunion le 6 janvier 2021 à 18 h.

PROJET « CENTRALE SOLAIRE » à COURTES : M. le Maire rappelle que M. Zimmer – Société LUXEL- est venu faire une présentation du projet de centrale solaire aux élus, et qu'il a transmis des éléments complémentaires par mail en date du 09/12/2020. M. le Maire explique avoir inscrit ce point à l'ordre du jour du conseil municipal pour provoquer une discussion sur ce projet.

Ce projet est d'initiative privée ; il s'agit d'un projet d'implantation d'une centrale solaire au sol sur pieux, sur une emprise foncière de 10 à 12 hectares de terrains situés sur le document d'urbanisme de la carte communale en zone CA (zone d'activité) le long de la RD2.

Différentes questions sont soulevées :

- A qui reviendrait la charge de la défense incendie (LUXEL ?)
- Quel impact environnemental et sur la valeur immobilière des maisons à proximité.
- Cela impliquerait-il la création de lignes à haute tension ? Non, réseau enterré.
- Les arbres et haies végétales présents sur les terrains seront-ils arrachés ou préservés ?
- Impact sur le bâti, sur la voirie : accès prohibé par la route de la Blanchère pour la tranquillité des riverains et considérant la réfection récente de cette desserte.
- Positionnement de l'accès au site et des transformateurs pouvant générer des nuisances le plus loin possible de l'habitat.
- Hauteur des pieux et dimension des panneaux.
- Distance entre la limite de propriété et le projet.
- Exigence de l'implantation d'une haie végétale brise vue en plus de la clôture du terrain, vis-à-vis des habitations.
- Ces terrains cultivables avaient été réservés dans la carte communale pour une zone d'activité économique, à la demande de la communauté de communes de St Trivier de Courtes, mais le site n'offre visiblement plus toute l'attractivité économique imaginée par les décideurs de l'époque : la seule entreprise implantée sur cette zone ne souhaite pas étendre son activité, bien au contraire, elle envisagerait désormais de changer de site pour se rapprocher d'un accès autoroutier ; c'est l'aveu qu'aucune entreprise ne viendra jamais s'installer sur cette zone. Dès lors l'implantation d'une centrale solaire sur 12 hectares de terrains cultivables, pour une durée de 40 ans, pose question aux agriculteurs.

Monsieur le Maire insiste sur plusieurs aspects.

- o Privilégier la négociation sur différents points avec la société Luxel avant la délibération pour que les arguments de la commune soient pris en compte. Il faut faire le ratio entre l'occupation foncière, l'intérêt environnemental du projet et les recettes financières liées au projet.

A ce stade, le chef de projet, M. ZIMMER évoque un investissement de 10 à 12 millions d'euros, un bail de 40 ans liant LUXEL et le propriétaire des terrains, et pour la commune la perception ponctuelle de la taxe d'aménagement (6 000 euros), puis chaque année de la taxe foncière à hauteur de 4 000 euros, tandis que l'IFER profiterait annuellement à la CA3B pour 15 000 euros, au département pour 15 000 euros et à la région pour 4 300 euros.

- o Si la société Luxel souhaite que le projet soit rapidement validé par le conseil municipal, d'autant que la procédure visant à recueillir le permis de construire de la Préfète de l'Ain durerait 4 ans, ce n'est pas pour autant qu'il faille délibérer dans l'urgence.

- o La CA3B peut constituer un appui technique : un comité de pilotage CA3B sur les énergies renouvelables aura d'ailleurs lieu le 5 février 2021, auquel Thierry Pallegoix et Mickaël Grange participeront.

Jérôme CLERC a transmis à chaque élu, par mail en date du 16/12/2020, des données sur plusieurs communes où il existe un projet similaire (Neuville Sur Ain(01) – Malicorne (03) – Quinssaine (03)). Ces sites sont à l'origine des terrains inutilisables, des anciennes carrières, des terrains militaires ou pollués, ce qui contraste avec l'utilisation de terrains cultivables.

Le maire précise qu'il sera important de communiquer et d'associer la population au plus tôt, il n'y aura pas de sujets tabous, d'autant, qu'encore une fois, la commune n'est pas l'initiatrice du projet. Qu'il aboutisse ou pas, la commune doit obtenir le maximum d'informations et de précisions.

En résumé, les élus décident

- o De recueillir le maximum d'informations de toutes parts pour faire avancer la discussion,
- o De faire une communication auprès de la population, même avant enquête publique (sur les conseils de CA3B),
- o De délibérer ultérieurement lorsque tous les avis, toutes les informations auront été recueillis.

DIVERS :

- La direction des routes du conseil départemental nous a informé que le busage le long de la RD2B n'était pas conforme car des regards doivent être posés tous les 25 m. Philippe Peulet apportera les modifications nécessaires.
- Le camion « la p'tite épicerie » envisage de stationner sur le parking du conseil départemental à la Croisée (plutôt que sur le parking de la mairie) : elle devra demander une autorisation de voirie mais le conseil départemental n'est pas favorable en raison de la dangerosité du carrefour.
- Colis de Noël 2020 : tout a été commandé, ils seront distribués le samedi 19/12/2020.
- L'élaboration de « Courtes infos » est en cours : il sera distribué début 2021.
- Prochain conseil municipal : mardi 19 janvier 2021 à 20 h 30.

Le Maire,
T. PALLEGOIX

